

## Préposées et préposés aux élèves handicapés

**Vous avez une facilité à communiquer, à intervenir efficacement et à vous adapter à des situations nécessitant de l'autonomie et de l'empathie ?**

**Vos compétences pourraient vous permettre de contribuer étroitement à la réussite des élèves handicapés du CSSDM et de faire une différence considérable dans leur parcours scolaire.**

**Choisir le CSSDM à titre de préposé(e) aux élèves handicapés c'est aspirer à :**

- Une **conciliation travail-famille**
- Des **quarts de travail de jour**, du lundi au vendredi, **sans fin de semaine**

**En fonction de vos disponibilités, vous pourriez :**

- Travailler à **temps plein** ou à **temps partiel**
- Bénéficier d'une **affectation à court ou à long terme**

## Principales attributions

La personne salariée de cette classe d'emploi aide l'élève handicapé dans sa participation aux activités reliées à sa scolarisation. Elle assiste l'élève dans ses déplacements, voit à son bien-être, à son hygiène et à sa sécurité conformément aux instructions reçues dans le cadre d'un plan d'intervention.

Elle soutient le personnel enseignant en l'aider à communiquer des notions de base concernant la propreté, la façon de s'habiller, de boire et de manger. Elle aide également l'élève ou manipule pour lui le matériel et les objets nécessaires à la préparation et au déroulement d'activités pédagogiques et étudiantes.

Elle note ses observations concernant les besoins et les comportements de l'élève, puis le surveille lors de la récréation, de la période de dîner, de la sieste et des temps de loisirs.

## Qualifications

Correspondre à **l'un des six profils suivants** :

**Profil 1** : Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en assistance aux bénéficiaires en établissement de santé (750 heures).

**Profil 2** : Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en santé, assistance et soins infirmiers (SASI) (1800 heures).

**Profil 3** : Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en assistance aux personnes à domicile (975 heures).

**Profil 4 :** Être titulaire d'un diplôme d'études professionnelles (DEP) en assistance à la personne en établissement et à domicile (APED) (870 heures).

**Profil 5 :** Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) en soins infirmiers.

**Profil 6 :** Être titulaire d'un diplôme d'études secondaires ou d'une attestation d'équivalence de niveau secondaire (AENS) et avoir une (1) année d'expérience pertinente (1400 heures) ayant permis d'acquérir une discipline personnelle, des notions générales de psychologie et des aptitudes sur le plan des relations humaines (**attestation d'emploi exigée**).

\*Les cours suivis dans les centres de formation privés ne sont pas reconnus.

\*Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.

#### **Exigence particulière**

Avoir suivi la formation et être titulaire de la carte PDSB (Principes pour le déplacement sécuritaire des bénéficiaires).

**La remise de votre diplôme, attestation d'emploi (si applicable) et carte PDSB caviardés est requise dès le dépôt de votre candidature.**

## **Rémunération**

Taux horaire variant entre 21,89 \$ et 23,35 \$/heure, selon votre scolarité et vos expériences de travail.

### **Pour postuler, cliquez [ici!](#)**

*Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.*

*Le personnel du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM, d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).*

*Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt.*